

Les ressources



FICHE TECHNIQUE

LA PARTICIPATION CITOYENNE, ACCÉLÉRATRICE DES TRANSITIONS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉSENTATION DE LA SÉRIE

La participation citoyenne et l'association large de tous les publics concernés par un projet peuvent être de réelles ressources pour l'action. Elles sont essentielles pour mener à bien les transitions démocratiques, environnementales et sociales qui seront décisives en ce vingt-et-unième siècle.

Si les démarches participatives possèdent toutes un socle de principes communs, chaque domaine d'activité a ses propres spécificités, ses contraintes, son écosystème d'acteurs, et ses propres défis à relever. À partir d'expériences de terrain concrètes, cette série de fiches formule des questionnements, présente des méthodes et des outils. En outre, cette série de fiches identifie des clefs de réussite adaptés aux différents contextes et pratiques professionnelles.

INTRODUCTION

Cette fiche introductive s'adresse aux acteurs, experts scientifiques et techniques, gestionnaires ou décisionnaires, non spécialistes de la participation citoyenne qui s'interrogent sur la place à donner dans la fabrique des territoires, aux habitants et plus largement à toutes les parties prenantes concernées. Une démarche participative, qu'elle soit accompagnée ou non d'un bureau d'étude, ne peut jamais être totalement déléguée. Au contraire, l'implication des porteurs de projet tout au long de la démarche est une des conditions de réussite.

Il s'agit ici de proposer quelques éléments de cadrage et des ressources pour comprendre pourquoi et comment définir, mettre en œuvre et assurer le suivi de démarches de participation.

De très nombreux guides existent sur la question de la participation citoyenne ou sur les modalités d'association des acteurs et parties prenantes à un projet. L'objectif ici est de fournir des repères essentiels et d'accompagner le lecteur dans l'exploration de la vaste littérature et des nombreuses méthodes disponibles, afin de lui permettre d'identifier rapidement les questions et références pertinentes pour chaque étape de son projet.

Les fiches suivantes de la série questionneront et illustreront les spécificités et défis de la participation dans différents types de projets et politiques publiques.

SOMMAIRE

1 • Comprendre les enjeux de la participation	4
2 • Préparer, mettre en œuvre et évaluer la participation	12
3 • Guides repères sur les principes et méthodes de la participation citoyenne	19

1 • COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION

1.1 Pourquoi impliquer les citoyens dans les projets et politiques publiques ?

Une notion très large

La participation citoyenne regroupe divers principes et modalités d'implication des citoyens¹ dans la vie publique, depuis les engagements individuels jusqu'aux initiatives collectives, qu'elles soient portées par les citoyens eux-mêmes ou organisées par les pouvoirs publics.

Dans le champ des politiques publiques, elle désigne l'ensemble des démarches qui permettent d'associer les habitants, usagers, riverains d'un projet, d'un territoire... au processus de décision politique et à l'élaboration des projets qui les concernent. Elle est associée à la notion de démocratie participative. Elle ne s'oppose pas au système représentatif mais peut le compléter et l'enrichir.

Une diversité de formes et d'objectifs

L'association des citoyens à l'élaboration de projets et politiques publiques revêt cependant des finalités et des formes très variées.

Les démarches de participation peuvent ainsi renvoyer à des expériences aussi diverses que l'animation de réunions publiques, la réalisation d'enquêtes ou de consultations en ligne, l'animation de conventions citoyennes, mais aussi la mobilisation des conseils de quartier, la mise en place de budgets participatifs ou le soutien à des initiatives citoyennes. Elles peuvent prendre la forme de diagnostics participatifs, d'ateliers de co-construction d'espaces publics ou de projets territoriaux, comme de chantiers participatifs.

Mais la participation citoyenne est avant tout un choix dans la manière de conduire l'action publique, plutôt qu'une simple méthode ou un dispositif.

Les finalités de la participation peuvent être multiples :

- faciliter l'appropriation, sensibiliser et impliquer sur un sujet ou une thématique ;
- enrichir et infléchir l'action publique et les projets en prenant en compte l'expérience et le point de vue des bénéficiaires et usagers ;
- créer du lien social et développer des solidarités ;
- donner du pouvoir d'agir à chacun, permettre aux citoyens de se mobiliser, de contribuer à l'action publique et de s'engager dans des projets.

Les différents niveaux d'implication

La place donnée aux citoyens peut différer d'une démarche à l'autre. Ces différents degrés d'association sont généralement classés à partir de l'analyse proposée en 1969 par la sociologue américaine Sherry Arstein, selon une « échelle de participation » simplifiée qui va de la simple consultation à des formes de co-construction, voire de co-décision (cf. encadré page 9).

La mobilisation des parties prenantes et la gouvernance

La participation peut être entendue dans une acception élargie à l'ensemble des parties prenantes (acteurs publics et privés concernés : acteurs institutionnels, socio-économiques, société civile organisée...), qu'il s'agit de mobiliser autour d'un projet commun dans le cadre d'une gouvernance partagée. C'est le cas dans les agendas 2030 par exemple, au travers de l'objectif de développement durable 17. De nombreux dispositifs participatifs dans le champ environnemental ou de l'aménagement s'adressent ainsi à la fois aux différentes parties prenantes et aux citoyens ordinaires.

L'articulation entre la participation citoyenne et la gouvernance des projets est un des enjeux des démarches participatives, car c'est là que se joue la question du réel pouvoir d'influence donné aux citoyens.

1. La notion de « citoyen » ne se limite pas ici aux personnes disposant de droits civiques, (notamment le droit de vote), mais à l'ensemble des personnes associés dans une démarche participative, sans mandat de représentation.

UN REGARD SUR DES DÉMARCHES LAURÉATES DES PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les prix de la Participation citoyenne, organisés par l'association Décider Ensemble, donnent un bon aperçu de la diversité des objectifs et des formes des démarches participatives.

[Les prix de la Participation, livret des prix, 2024.](#)

Commune de Plessé. Politique agricole et alimentaire communale (PAAC) (lauréat, catégorie expériences à suivre)



La commune de Plessé a lancé en 2020, avec ses habitants, une PAAC (Politique alimentaire et communale) car « Il est important de se pencher sur la transition ou transformation agricole qui façonne notre ruralité. Notre ambition reste d'aider globalement les agriculteurs et agricultrices dans leur métier, de les épauler dans la transmission de leur ferme, de valoriser et

de communiquer sur ce métier essentiel, de préserver et protéger les ressources naturelles de notre bassin de vie. La PAAC se décline en six axes de travail avec des objectifs et des actions précises. À la tristesse d'une commune sans paysans et paysannes, nous préférons largement des corps de fermes vivants ».

Objectifs de la démarche de participation :

- faire participer les habitants à la définition d'une PAAC ;
- intégrer les habitants sur le long terme pour valoriser leur prise en compte.

Conseil départemental de Meurthe et Moselle (54). Projet de valorisation de l'arboretum de Bellefontaine (lauréat, catégorie Départements et Régions)

Le projet de valorisation de l'arboretum de Bellefontaine a été mené au moyen d'une concertation citoyenne commandée par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, propriétaire du site actuellement fermé au public. Ce site cristallisait à lui seul de nombreuses attentes et envies de diverses personnes et groupes locaux, parfois incompatibles. Cinq séances de travail se sont déroulées sur quatre mois avec un groupe mixte aux profils variés. Les travaux ont abouti à la production d'orientations d'aménagement en vue de rouvrir le site au public.



Objectifs de la démarche de participation :

- permettre la production d'orientations d'aménagement co-construites avec les habitants ;
- faire d'un espace urbain un véritable projet de société co-construit.

Ville de Laval (53). Convention citoyenne par et pour les quartiers populaires (lauréat, catégorie communes de 20 à 50 000 habitants)



« Comment améliorer le quotidien des habitants des quartiers populaires pour permettre à chacun de choisir sa vie ? » C'est la question qui a été posée aux 50 membres de la convention citoyenne pour les quartiers populaires à Laval. Au lendemain de la mort de Nahel Merzouk, alors que la commune paraît divisée et la démocratie fracturée, la convention citoyenne pour les quartiers populaires à Laval porte un engagement fondateur au service de la ville, de ses habitants et notamment des plus fragiles.

Objectif de la démarche de participation :

- redonner du pouvoir d'agir aux citoyennes et citoyens les plus éloignés des institutions ;
- reconnaître et prendre en compte les demandes citoyennes venues du terrain ;
- apporter des réponses concrètes aux maux profonds de la vie des habitants en quartier populaire.

Laval, Manifeste - Des membres de la convention citoyenne pour les quartiers populaires, 2024.

1.2 Un levier pour la fabrique des territoires et les politiques de résilience et de transition

Les défis contemporains - urgence climatique, érosion de la biodiversité, raréfaction des ressources et accroissements des inégalités sociales – nécessitent une transformation en profondeur de nos modes de vie et de nos modèles d'aménagement.

Ce travail de transformation collective n'est pas sans difficultés dans un contexte de défiance envers les institutions et de remise en cause de l'expertise scientifique et technique. La participation citoyenne peut être alors un levier pour faire évoluer les territoires et répondre aux défis écologiques, sociaux et démocratiques de demain.

Repenser nos manières de façonner et vivre nos territoires

Ces transformations affectent la vie quotidienne de tous les habitants :

- comment se déplacer demain ?
- comment réaménager les villes pour supporter la chaleur ?
- comment s'organiser pour préserver et partager la ressource en eau, ou comment réaménager face à l'élévation du niveau de la mer, et construire des territoires plus sobres et plus résilients... ?

Plus globalement, comment décider et mettre en œuvre les évolutions, les transitions nécessaires vers un modèle soutenable ?

La réponse n'est pas uniquement technique ; elle suppose de faire évoluer aussi nos représentations, nos pratiques, nos organisations. Elle implique de mobiliser les différents acteurs concernés et d'engager un dialogue actif avec l'ensemble des citoyens, notamment les plus vulnérables et les plus touchés par ces évolutions.



Les apports concrets de la participation citoyenne

Face à ces enjeux, l'implication des habitants dans la fabrique des territoires offre plusieurs types d'intérêts :

- **amélioration de la connaissance** : la participation permet de mieux appréhender les problématiques en s'appuyant sur l'expérience et le vécu des habitants et usagers. Elle aide à identifier des impacts des projets qui n'auraient pas été perçus autrement, d'identifier les usages actuels et besoins futurs. Habitants, commerçants, agriculteurs... possèdent une « expertise d'usage » précieuse. Le croisement des différents savoirs permet aussi de renforcer les connaissances de chacun et la compréhension mutuelle des contraintes des différentes sphères impliquées – citoyens, élus, experts scientifiques ou acteurs opérationnels ;
- **renforcement de la démocratie locale et du pouvoir d'agir** : en favorisant les échanges et les débats, en mettant en place des dispositifs pour prendre en compte la parole et les points de vue des habitants dans leur diversité, la participation contribue à consolider la démocratie locale et à tisser des liens de confiance entre élus et citoyens². De façon complémentaire à l'éducation à l'environnement, favoriser la participation au débat public permet aussi d'accompagner les changements de pratiques, en contribuant à l'information des citoyens et en les faisant monter en compétence pour qu'ils gagnent en autonomie et en capacité à être force de proposition ;
- **amélioration des projets et adaptation aux enjeux territoriaux** : la participation contribue à la définition d'actions plus adaptées aux besoins et aux enjeux du territoire. Elle permet aux habitants d'être également à la manœuvre pour éclairer les décisions, identifier collectivement les leviers d'action et permettre la définition de projets et politiques qui tiennent compte à la fois des besoins environnementaux et sociaux.

2. L'enquête menée par l'OCDE en 2025 montre qu'il existe une corrélation positive entre la perception qu'ont les citoyens de leur capacité d'action politique et leur niveau de confiance dans les pouvoirs publics : OCDE (2025), Participation citoyenne au cycle de l'action publique : Explorer de nouveaux horizons, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, doi.org/10.1787/a697cb85-fr

LES TEXTES FONDATEURS ET LE CADRE JURIDIQUE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LE CHAMP ENVIRONNEMENTAL

La participation des acteurs et habitants est un principe d'action incontournable pour un développement durable. Ce principe est inscrit historiquement dans divers textes et lois internationaux, notamment :

- **la déclaration de Rio de Janeiro** de juin 1992 qui incite toutes les collectivités « à organiser un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées pour élaborer et mettre en œuvre leurs programmes de développement durable. » ;
- **la convention d'Aarhus de 1998** qui stipule qu'information et participation du public devraient être organisées « non pour légitimer ou rendre acceptable une décision publique, mais pour améliorer le contenu de la décision publique, afin qu'elle réponde aux exigences cumulées (et parfois contradictoires) de la rationalité écologique du développement durable »³.

Au plan juridique, elle est protégée en France depuis le 1^{er} mars 2005 par l'article 7 de la Charte de l'environnement de valeur constitutionnelle qui proclame : « Toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

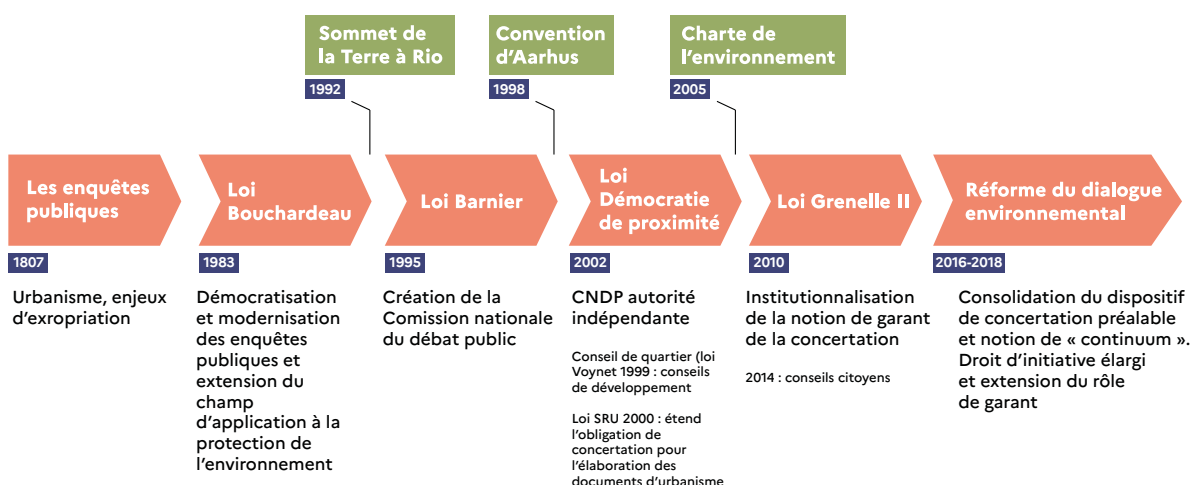
Ce principe se traduit dans différents textes réglementaires, notamment les codes de l'urbanisme et de l'environnement. Le code de l'environnement (Titre II – Information et participation des citoyens – articles L120-1 et suivants et R121-1 et suivants) définit plus particulièrement les conditions de participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (concertation préalable, débat public, enquête publique etc.), en lien avec l'évaluation environnementale⁴. Des démarches peuvent être aussi engagées volontairement, à l'initiative de la collectivité ou de collectifs citoyens. Dans tous les cas, les modalités concrètes de participation dans la phase de définition des projets restent à définir à chaque fois.

La charte de la participation du public, élaborée de façon collaborative par le Ministère de la transition écologique et solidaire, énonce quant à elle les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle repose sur quatre principes fondamentaux :

- un cadre clair et partagé ;
- un état d'esprit constructif ;
- la facilitation de la participation de tous ;
- l'encouragement du pouvoir d'agir du citoyen.



Charte de la participation du public (2016)



Textes fondateurs et cadre législatif français.

3. Prieur Michel. « La Convention d'Aarhus, instrument universel de la démocratie environnementale ». In : Revue Juridique de l'Environnement, numéro spécial, 1999. La Convention d'Aarhus. pp. 9-29.

4. On pourra consulter le guide juridique réalisé par le Commissariat général au développement durable sur la participation du public dans le cadre de l'évaluation environnementale : ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/Guide_juridique_Participation_Public.pdf

1.3 Les défis de la participation

Pour ces différentes raisons, que ce soit dans les domaines de l'aménagement urbain, de la préservation des milieux naturels, de la gestion des ressources, de l'anticipation des risques ou encore de la planification des mobilités..., de plus en plus de collectivités s'engagent dans des démarches de participation volontaire, parfois bien au-delà des exigences réglementaires.

Des défis récurrents

Dans la pratique, la participation n'est pas exempte d'un certain nombre de critiques. Si les dispositifs de démocratie participative se sont ainsi multipliés et diffusés dans les pratiques des collectivités territoriales, ils font toujours face à plusieurs défis :

- l'implication des publics dans leur diversité et notamment des plus éloignés de l'action publique, pourtant souvent les plus impactés par les effets du changement climatique ;
- la reconnaissance des savoirs d'usage par les experts et décideurs et le choix des questions mises au débat, afin de mieux répondre aux problèmes identifiés par les habitants ;
- l'impact des démarches de participation et du pouvoir d'influence réel donné aux citoyens sur les projets.

La tension entre l'urgence à agir et l'envie de convaincre s'accompagne parfois d'un risque d'instrumentalisation.

Questionner les objectifs

Le premier rempart face à ces écueils est de ne jamais considérer la participation comme une « donnée » du projet, mais bien comme une question centrale et un processus à construire. Il s'agit notamment de toujours s'interroger sur ce qui justifie le recours à une démarche participative, sur son ambition, ses attendus, pour choisir ensuite les modalités de mise en œuvre les plus adaptées.

Expérimenter de nouvelles formes d'association et de coopération

Face aux limites des dispositifs participatifs existants, des collectivités réfléchissent aujourd'hui à mettre en place des règles permettant de mieux reconnaître, protéger et encourager l'organisation collective, les initiatives citoyennes et la capacité d'interpellation des citoyens, notamment de celles et ceux qui ne s'expriment pas ou peu dans les arènes politiques habituelles⁵.

Au-delà des dispositifs délibératifs institutionnalisés, d'autres formes et outils d'association des citoyens et acteurs concernés sont expérimentés aujourd'hui : par exemple, des approches qui privilégient le « faire avec », des démarches de sciences et recherches participatives, ou encore des approches qui cherchent à favoriser la coopération⁶ entre différents acteurs autour d'un projet et d'intérêts communs.

Construire les modalités du dialogue entre experts, élus, acteurs socio-économiques et citoyens

Dans cette dynamique, le rôle des chefs de projets thématiques et experts scientifiques et techniques s'inscrit dans un processus collectif aux côtés des élus, des différents acteurs concernés et des citoyens, pour produire une expertise croisée qui vient nourrir la décision.

Le dialogue entre les différentes sphères se prépare et s'organise, en accompagnant l'expression des citoyens et en les acculturant aux questions techniques, en formant aussi les porteurs de projets, les élus et experts aux démarches participatives et aux méthodes d'intelligence collective. Ce dialogue s'appuie sur des méthodes de facilitation pour assurer une reconnaissance réciproque des différents savoirs et points de vue⁷.

Certains sujets sont-ils trop techniques ou trop complexes ? Plusieurs expériences, menées par exemple dans le domaine des risques, montrent que ce croisement de savoirs et points de vue « experts » avec l'expérience des acteurs du terrain sont possibles et peuvent utilement enrichir les diagnostics, analyses et décisions⁸.

5. Cf. « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ? » et « Les initiatives citoyennes, accélératrices de transitions », Collection Théma, Ministère de la transition écologique, juin 2017 et avril 2019.

6. La notion de coopération désigne une démarche construite autour d'intérêts communs par des acteurs volontaires, qui s'inscrit dans le temps long et nécessite une forme de co-responsabilité. Pour A&F Bonvillard, coopérer c'est ainsi « être co-auteur d'une œuvre commune ».

7. Cf. le dossier « Participation : tous ingénieurs ! » in Techni Cités n°389, juin-juillet 2025.

8. Cf. le dossier « La participation au service de la transition », in Techni Cités n° 372, avril 2024, ou encore « Un dialogue entre experts et citoyens en matière de gestion des risques : pour quoi faire ? », en ligne sur Ceremadoc, 2023.

DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES EN RÉPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Co-construction d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles Ville de Saint-Médard-en-Jalle (33) (Prix de la participation 2024, 4 étoiles, catégorie collectivités entre 20 000 et 50 000 habitants).

La ville de Saint-Médard-en-Jalles a décidé d'innover dans la construction du périmètre de sa ZPENS (Zone de préemption des espaces naturels sensibles) en y associant les propriétaires, chasseurs, habitants, élus et techniciens.

Pendant 8 mois, les participants ont ainsi pu bénéficier d'une montée en compétence grâce à une méthodologie adaptée : intervention d'experts, visites de terrain, échanges de points de vue, acceptation des contraintes des uns et des autres, décision par consentement. Cette action est issue de la Stratégie Locale de Biodiversité de la Ville et a permis d'aboutir à une ZPENS d'environ 2355 ha. Ce périmètre ouvre désormais des opportunités en matière d'acquisition et d'animation foncière et vise, in fine, à protéger et valoriser les richesses écologiques du territoire.

Objectif de la démarche de participation :

- associer les habitants à un sujet inhabituel : celui des zones de préemption des espaces naturels sensibles ;
- permettre aux habitants de s'approprier un sujet réglementaire ;
- protéger et valoriser les richesses écologiques du territoire.



Recherche-action Mouvements Lents dans les Alpes « Anticiper et aménager » : associer habitants, élus et experts pour questionner un aléa naturel et appréhender autrement la gestion du risque.

Ce projet de recherche européen piloté par le Cerema a réuni géotechniciens, sociologues, habitants, élus, gestionnaires dans une démarche participative. Il associait des objectifs d'amélioration de la connaissance des phénomènes géologiques, de suivi des mouvements de terrain à une approche humaine et sociale du risque.

Les résultats de cette démarche de science participative ont été restitués selon les points de vue des trois types d'acteurs impliqués dans la démarche – les habitants et élus locaux ayant participé au comité de pilotage du projet et aux deux ateliers participatifs, des partenaires géologues chargés de produire les connaissances scientifiques sur les glissements lents et celui plus large des experts et services gestionnaires chargés de traduire ces connaissances en actions de prévention. Ils montrent que la confrontation des savoirs a produit des effets globalement positifs pour l'ensemble des participants, validant au moins partiellement l'hypothèse de l'enrichissement mutuel qui a justifié la mise en place de cette démarche.

Livrables de la démarche sur doc.cerema.fr : MLA3 – Faire dialoguer les savoirs experts et les savoirs d'expérience.

Un laboratoire participatif pour le réaménagement d'un cours d'eau – Ménelik.

Pour la restauration de l'Arc à Roquefavour (13), l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) Ménelik a choisi de faire travailler ensemble des acteurs divers (élus, riverains, experts du vivant, associations, institutionnels, CIQ, collectivités, services de l'État, usagers...).

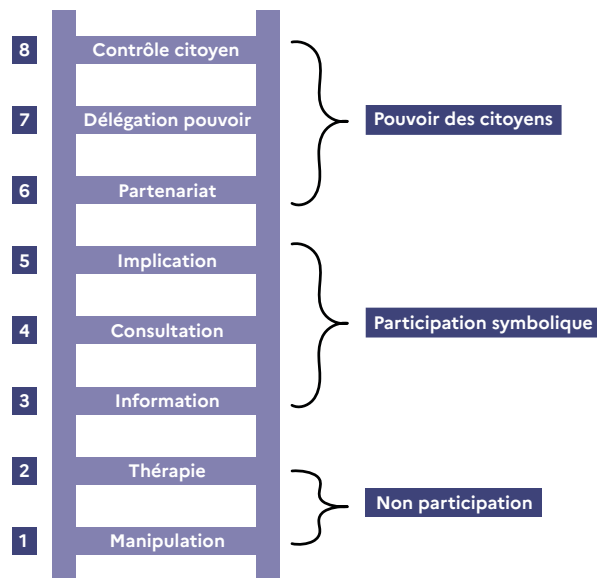
La méthode permet de croiser toutes les connaissances, mémoires familiales, données scientifiques, histoires vécues... pour appréhender les enjeux du site, avant de proposer des principes d'aménagement.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PARTICIPATION

L'échelle de la participation

En 1969, la sociologue américaine Sherry Arnstein a défini huit niveaux d'implication des citoyens dans les démarches participatives portées par les acteurs publics, allant de la manipulation au contrôle citoyen.

Les barreaux de cette échelle correspondent à différents degrés d'association des citoyens au processus de décision, autrement dit à différents degrés de « partage du pouvoir » dans la conduite de l'action publique. Ils sont regroupés en trois paliers : seul le dernier relève pour Arnstein d'une réelle participation citoyenne, permettant aux citoyens d'avoir un pouvoir d'influence sur la décision.

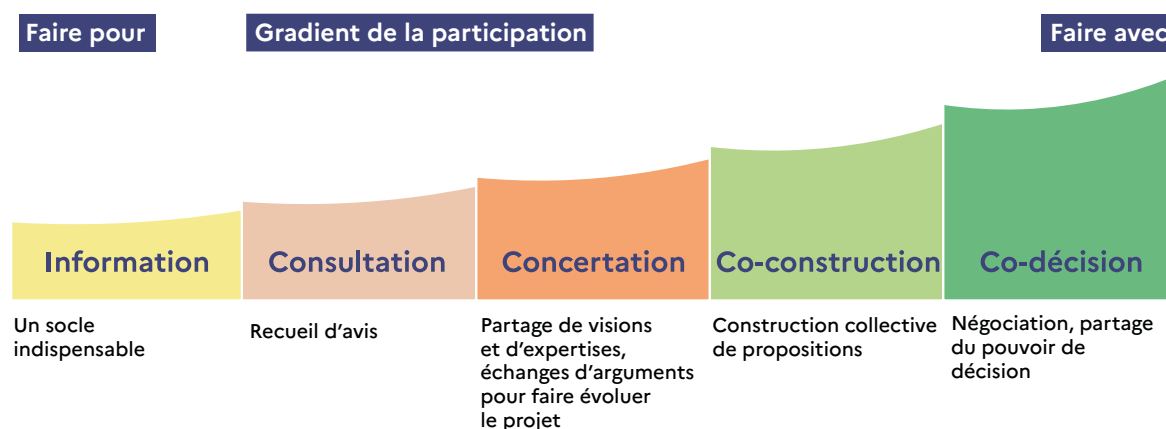


L'échelle de la participation de Sherry Arnstein.



Une déclinaison opérationnelle

De cette analyse on retient aujourd'hui souvent, pour les projets portés par la puissance publique, une échelle simplifiée proposant quatre grands degrés d'association des participants à une démarche.



Échelle de la participation simplifiée.

On notera que, dans le langage courant, le terme de « concertation » est souvent employé pour désigner l'ensemble des dispositifs institutionnels de participation (y compris les dispositifs d'information, comme les réunions publiques), alors que dans l'échelle simplifiée la notion de concertation désigne un niveau spécifique d'association – le premier qui relève d'une participation effective au sens de Sherry Arstein.

- **L'information**, qui n'est pas en soi de la participation constitue un socle indispensable pour pouvoir mobiliser et échanger sur une stratégie ou une démarche (ex. : réunions publiques). Elle doit être transparente, compréhensible et pertinente. Les démarches de sensibilisation s'inscrivent dans cette même perspective, visant à partager des connaissances, à faire prendre conscience de certaines évolutions, pour donner des clefs et des envies d'agir.
- **La consultation** est un recueil d'avis des citoyens ou parties prenantes du projet. Leurs contributions sont prises ou non en compte, sans nécessairement un retour ou une argumentation du décideur (ex. référendum, enquêtes, conseils de quartier...).
- **La concertation** est le premier niveau qui permet aux citoyens de peser sur la décision : elle suppose une relation où on échange des visions, des expertises, des arguments, et où on commence à construire collectivement un point de vue et des propositions pour faire évoluer le projet. Elle exige de rendre compte de la façon dont on a pris en compte (ou non) les contributions pour faire évoluer le projet.
- **La co-construction** repose sur le principe d'une construction collective, d'une co-élaboration d'un projet entre habitants, élus ou acteurs concernés par le projet plus généralement.
- **La co-décision** représente le stade ultime de partage, voire de délégation du pouvoir de décision aux habitants, ou du moins tend vers cet objectif (le système représentatif actuel laissant la décision dans les mains des élus).

Ces différents degrés d'implication ne sont pas indépendants, ils peuvent au contraire se compléter ou s'articuler selon les différentes phases d'un projet, selon les catégories d'acteurs, le type de public visé ou le degré de participation retenu.

Soulignons que, si cette classification permet de clarifier les intentions d'une démarche participative, elle a d'abord été conçue pour inciter les décideurs à questionner leur ambition réelle en matière d'association des citoyens aux décisions qui les concernent et à les encourager à monter progressivement les échelons.

2 • PRÉPARER, METTRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER LA PARTICIPATION

Cinq grandes étapes guident la réalisation d'une démarche de participation : le cadrage et la préparation du processus d'ensemble, la mobilisation des publics et la communication, la définition et l'animation des différents temps participatifs, la restitution aux participants et l'évaluation de la démarche.

2.1 Définir le cadre et préparer le processus

En amont de toute démarche, il est essentiel de définir le cadre, de préparer le processus participatif (la feuille de route) et clarifier le mandat donné aux participants. Le « pas à pas » de la Boussole de la participation du Cerema récapitule les questions-clés à se poser dès l'intention d'engager une démarche participative, à commencer par l'explicitation et le partage des objectifs poursuivis. Ce questionnement itératif, à affiner progressivement, peut être également mobilisé aux différentes phases d'un projet. Il gagne à être discuté collectivement pour construire la démarche avec les différents services concernés, élus, techniciens et parties prenantes.

Le projet et son contexte :

- Quel est le projet, qui le porte et comment est organisée sa gouvernance ? Quel est l'historique en matière de participation sur le territoire, les pratiques antérieures, positives ou négatives ? Y a-t-il des sujets de conflit, des tensions autour du projet ?

Pourquoi ?

- Pourquoi engage-t-on cette participation, avec quel portage politique ? Quelles sont ses finalités, ses objectifs ?

Sur quels sujets ?

- Sur quels sujets, sur quels objets va-t-elle porter ? Quels sont les points soumis au débat ? Quelles sont les éléments négociables ou non, les contraintes et les marges de manoeuvre du porteur de projet ?

Avec qui ?

- Qui est concerné par le projet ? Quels acteurs (institutionnels, socio-économiques, associations, collectifs, usagers et habitants du territoire, riverains, entreprises, commerçants...) veut-on associer ? Sur quel périmètre ? Quels publics spécifiques, notamment parmi ceux « éloignés » de la participation, veut-on mobiliser (selon le sujet et le territoire

- jeunes, publics précaires...) ? Quelles sont les instances de participation pérennes existantes (conseils de quartier etc.), quelle place leur donne-t-on ?

Jusqu'où ?

- Quel degré de participation (consultation, concertation, co-construction, co-décision...) vise-t-on dans la démarche ? Selon les étapes, selon les acteurs associés ? Quelle sera l'articulation avec la gouvernance du projet ?

Quand ?

- Comment se décline la démarche aux différentes étapes ? Quelle articulation avec l'agenda du territoire ? Sur quels événements ou temps forts s'appuyer (festivals, fêtes de quartier, kermesses des écoles...) ?

Comment ?

- Quelle organisation va-t-on mettre en place pour piloter et suivre la démarche (techniciens à mobiliser, élus référents...) ? Comment formalise-t-on les modalités, les règles de la participation, et comment s'assure-t-on de leur application (garants...) ? De quels moyens dispose-t-on (temps, ressources humaines, compétences, logistique, budget...), pour la communication, la mobilisation, l'animation ? Quels types de dispositifs peuvent répondre aux objectifs ? Quels aménagements prévoir pour toucher et impliquer les différents publics (démarches « d'aller vers ») ?

Et après ?

- Quel dispositif de suivi, de capitalisation des échanges, de bilan-évaluation prévoit-on ? Sous quel format va-t-on faire le rendu compte aux participants ? Quels livrables communiquer à tous ?



LA BOUSSELE DE LA PARTICIPATION

La Boussole de la participation, proposée par le Cerema, aide à formaliser, suivre et auto-évaluer une démarche participative en s'appuyant sur la charte de participation du public :

<https://boussole-participation.cerema.fr/>



2.2 Mobiliser et impliquer les différents publics

Le choix des acteurs à mobiliser et impliquer est une étape essentielle qui doit pouvoir être discutée et partagée avec l'équipe projet et les décisionnaires, et ce le plus en amont possible de la démarche.

Dans une démarche de participation, le « public » se construit : la mobilisation des différentes parties prenantes repose sur les démarches menées pour les identifier, les solliciter, mais aussi sur l'intérêt, la reconnaissance, voire la rétribution (qui peut être matérielle, symbolique, financière...) que les participants peuvent trouver à la démarche.

Cela suppose de :

- **recenser et repérer les différents participants à impliquer**, en prenant par exemple le temps de réaliser une « cartographie des acteurs » (une analyse des différentes catégories d'acteurs concernés, de leurs savoirs/compétences, de leurs motivations, de leurs disponibilités...). Cela peut supposer un travail d'enquête spécifique et d'analyse de contexte en amont de la démarche. La cartographie des acteurs constitue un exercice en lui-même intéressant pour discuter collectivement du projet, de la gouvernance recherchée, des ambitions données à la participation etc. ;
- **identifier et impliquer les acteurs relais** (associations locales, maisons de quartier, chefs de projets, agents communaux, élus, commerçants...) qui pourront être des appuis pour informer et mobiliser les différents publics visés ;

- **définir une stratégie de communication**, c'est-à-dire prévoir de communiquer clairement et régulièrement sur le projet et ses objectifs, créer des visuels, diversifier les médias et les lieux d'information ;
- **mettre en œuvre des méthodes de mobilisation variées et adaptées, « aller vers »** : si une bonne information et communication sont indispensables, elles ne suffisent pas à toucher et mobiliser les habitants et les acteurs dans leur diversité. Une démarche pro-active est nécessaire pour « aller chercher » ceux que l'on voit le moins, pour une participation plus inclusive. De nombreux moyens existent, chacun avec leurs atouts et leurs limites. Il est souvent nécessaire de combiner différents outils pour mobiliser un public nombreux et diversifié et miser par ailleurs sur les outils « proactifs » :
 - On mobilisera ici les acteurs relais ou des « ambassadeurs », on donnera de la visibilité à la démarche dans l'espace public, au plus près des lieux de vie (sorties d'école, gare, marché...).
 - On réfléchira aussi à des outils spécifiques pour toucher les publics éloignés (par ex. le tirage au sort, des médias et outils adaptés aux jeunes, des dispositifs pour les personnes en situation de handicap⁹...). On cherchera des aménagements pour faciliter la participation (horaires, gardes d'enfants, transports...).
 - L'appui sur des démarches artistiques ou des expérimentations concrètes apparaissent aussi comme des outils efficaces pour toucher une plus grande variété de personnes : théâtre forum, festival, ciné-débat, chantiers participatifs, urbanisme temporaire...
- **préparer les différents participants à leur contribution** : les informer et les former aux enjeux globaux du projet ou du sujet, à la prise de parole, préciser, voire définir avec eux le cadre, l'objectif et les modalités de leur participation ;
- **penser dans la durée** : en prévoyant des retours aux participants (condition sine qua non du renouvellement de leur participation), en privilégiant une politique des « petits pas » projets par projets, ou en proposant une « charte » de la participation pour clarifier et partager le cadre et les règles du jeu, pour la démarche en cours et les démarches futures.

9. Voir par exemple : « [Les outils de la participation pour les personnes handicapées](#) », Cerema et Réseau des référents accessibilité des villes inclusives, 2022, en ligne sur Ceremadoc.

DES DÉMARCHES « D'ALLER-VERS »

À Annemasse (74), [la démarche des Assises de quartier engagées en 2023](#) visait notamment à recueillir la parole des jeunes. Dans cet objectif, un « sonomaton », sorte de cabine avec un micro enregistreur, a sillonné toute la ville, en s'installant dans différentes structures dédiées aux jeunes, ainsi que dans les gymnases et dans les centres commerciaux.

Dans le projet Interreg BRIC ([Building resilience in disadvantaged communities](#)), le Cerema et ses partenaires se sont appuyés sur l'organisation de balades artistiques, co-construites avec les habitants, afin d'aller au-devant de la population et mobiliser autour de la question du risque inondation.

À Bordeaux (33), [le « parlement mobile »](#), un amphithéâtre en bois, est un outil itinérant qui vise à ouvrir le débat partout dans la ville, dans les différents quartiers, et engager les échanges avec les habitants, sur différentes thématiques : par exemple les initiatives citoyennes, l'urgence climatique, la jeunesse ou encore le projet urbain de Bordeaux.

UNE VARIÉTÉ D'OUTILS MOBILISÉS PAR LES COLLECTIVITÉS POUR INFORMER, MOBILISER, ASSOCIER

OUTILS D'INFORMATION	OUTILS DE MOBILISATION	OUTILS DE PARTICIPATION
• Relais presse • Affiches, distribution de flyer ou plaquettes • Site internet • Bulletin de la collectivité • Expositions • Kiosque mobile d'informations • Campagne sur les réseaux sociaux (tous publics, spécialisés métiers, etc.) • Bouche à oreilles	• Articles presse • Flyers d'inscription • Internet - Réseaux sociaux • Appel à volontaires • Tirage au sort • Echantillonnage • Mailing • Appui sur des acteurs relais qui mobilisent • Sollicitation directe sur les lieux de travail, de vie, de mobilité ou de loisirs	• Forums publics • Ateliers citoyens, de quartiers, groupes de travail thématiques • Balades urbaines • Diagnostics en marchant, bus itinérant, stand sur le marché ou en centre bourg • Cafés ou apéros citoyens • Panel citoyen, focus groups • Ateliers de cartographie participative • Concours photos • Forums en ligne, enquêtes usagers, questionnaires, entretiens • Prospective (cf boîte à outils Visions+21) • Design

Source : [Enquête sur les pratiques de participation mises en œuvre par les collectivités. Note d'enseignement à partir de 10 études de cas. Cerema, 2021.](#)

2.3 Animer la démarche en choisissant les outils adaptés

L'ingénierie de la participation s'est fortement développée ces dernières années. Les dispositifs, outils et méthodes d'intelligence collective se sont largement diversifiés, en empruntant au design thinking, aux « jeux sérieux » ou encore en s'appuyant sur les potentialités du numérique. Dans tous les cas, le choix des dispositifs et des méthodes d'association des acteurs et habitants concernés sont à choisir en fonction des objectifs de la démarche. Pour chaque « temps participatif », il doit prendre en considération les cinq éléments suivants :

- **objectifs** : les raisons de la participation et les résultats escomptés ;
- **sujet** : la nature et l'ampleur de l'enjeu ;
- **participants** : les personnes attendues, qui sont concernées, intéressées ou susceptibles de contribuer aux solutions ;
- **durée** : le temps disponible ;
- **budget** : la disponibilité des ressources pour mettre en œuvre le dispositif participatif.



Choisir un outil en fonction des objectifs

Le schéma ci-dessous propose un exemple de classement de différents types d'outils et méthodes participatives en fonction des objectifs de la démarche.

D'autres critères peuvent guider les choix, comme le public visé (plus ou moins large ou resserré) ou le degré d'association attendu. Pour davantage d'exemples, on pourra se référer aux ressources présentées à la fin de la fiche.



Recueillir un avis

Il peut s'agir de soumettre une proposition sur laquelle on recueille un point de vue (pour / contre), ou laisser un groupe de participants formuler un avis sur un sujet, à partir d'une « page blanche ». Il peut s'agir aussi de recueillir l'expertise d'usage des habitants pour alimenter un diagnostic.

Questionnaires d'usage, diagnostics en marchant, focus group, cartographies collaboratives



Échanger des arguments

Il s'agit de faire émerger du débat entre des participants (entre experts et citoyens) et de laisser la place à l'expression des dissensus, ce qui peut permettre par exemple de mieux comprendre un problème (quelles sont les raisons pour lesquelles une partie de la population est « pour » ou « contre », et les enjeux sous-jacents).

Ateliers, forums publics, débats publics, enquêtes publiques



Faire émerger des idées

Il s'agit de mettre à profit la participation et sa dimension « créatrice » pour bénéficier de nouvelles idées, par exemple pour un plan d'action.

Visions +21, design, ateliers collaboratifs, mise en récits



Eclairer, prendre une décision

La délibération et la prise de décision est l'enjeu du dispositif participatif.

Conventions citoyenne, budget participatif, votation citoyenne



Agir ensemble

Il s'agit de passer par l'action concrète avec des habitants : qu'il s'agisse d'utiliser l'action pour sensibiliser, ou de soutenir les initiatives des habitants, c'est l'action concrète qui est au cœur.

Initiatives citoyennes, chantiers participatifs

Outils et méthodes participatives en fonction de objectifs de la démarche.

Zoom sur quelques outils pour partager, débattre, se projeter... et faire se rencontrer expertise technique et citoyenne

Balades urbaines, diagnostics en marchant

Sous des noms différents et avec des variantes en termes d'objets ou d'objectifs, ces dispositifs consistent à emmener les personnes participantes - habitants, élus, services techniques, commerçants... – sur des parcours définis, avec une grille de lecture partagée de l'espace environnant.

Ils permettent d'identifier des pratiques, des points forts ou des difficultés, mais aussi de croiser les regards et d'enrichir l'analyse technique avec les pratiques et le vécu des usagers. Ils favorisent en parallèle les échanges et l'interconnaissance entre les différents acteurs et favorisent le décloisonnement entre différentes thématiques.

Les balades dites « sensibles » s'appuient plus particulièrement sur le ressenti, les perceptions des participants sur leur environnement mobilisant les cinq sens, par exemple pour traiter de problématiques d'urbanisme favorable à la santé ou de surchauffe urbaine en lien avec l'aménagement¹⁰.

Conventions citoyennes ou panels citoyens

Ces formats, qui réunissent un nombre restreint de citoyens non experts d'horizons différents, visent à éclairer la décision publique grâce à la formalisation d'avis et de propositions citoyennes, que ce soit sur des sujets de société (par exemple les conventions citoyennes sur le climat) ou sur des sujets plus ciblés. Ils répondent à un certain nombre de principes clefs qui permettent de garantir l'indépendance et la neutralité de l'assemblée citoyenne, la qualité de ces travaux et l'efficacité de la démarche :

- la recherche d'une variété de profils reflétant la diversité de la population (obtenue par exemple par tirage au sort) ;
- des temps d'échanges, voire de formation avec l'intervention d'experts pour assurer la montée en compétences des participants ;
- l'organisation de temps de débat (dimension délibérative) ;
- la rédaction d'un rapport final transmis aux décideurs.

Ces dispositifs gagnent à s'articuler avec des démarches vers le « grand public » et doivent avoir un lien direct et explicite avec la décision.

La mise en récit

Au cœur des démarches participatives, les mises en récit représentent un moyen de formaliser des scénarios prospectifs territorialisés¹¹. Par la projection qu'ils favorisent, les imaginaires sont nourris sur la base de réalités perçues ou vécues. C'est un moyen pour dépasser des verrous techniques ou des concepts abstraits et en faciliter l'appropriation. Le recours à l'« immersion » permet aux participants d'exposer ou découvrir différentes trajectoires possibles. Progressivement, cette mise en récit devient une co-construction où chacun devient acteur du futur de son territoire, par l'intermédiaire d'outils répondant à des questions concrètes (ex. « comment s'alimente-t-on en 2050 ? »). Préalable à un plan d'action ou une feuille de route, cet exercice n'est pas une opération de communication institutionnelle mais un moyen d'accompagner la compréhension mutuelle qui encourage l'engagement collectif autour de projets partagés, ancrés dans la réalité locale tout en étant ouverts à l'innovation.



© Ville de Cérans-Foulletourte.

10. Cf. par exemple les travaux menés sur les espaces publics à Toulon et la Seyne-sur-mer (cerema.fr/fr/projets/concevoir-espaces-publics-resilients-prendre-compte) en mobilisant la méthode développée en Occitanie (occitanie.prse.fr/balade-sensible-methodologie-et-exemple-cas-de-a228.html). L'application SCOUT (système de collecte universel de terrain) peut permettre de faciliter le recueil des données (photos, commentaires) et leur exploitation en les géolocalisant tout au long du parcours.

11. Cf. démarche exploratoire partenariale Cerema / Fédération nationale des SCot, au sein de laquelle figure une fiche d'animation d'une démarche de mise en récits (p.55-59) : doc.cerema.fr. D'autres démarches prospectives comme Vision+21 peuvent être également des outils intéressants pour se projeter collectivement : cerema.fr/fr/actualites/retour-4e-webinaire-outils-demarches-transition-crite-mettre

Les outils numériques collaboratifs

De nombreux outils numériques se sont développés aujourd'hui, comme les plateformes participatives qui permettent de réaliser enquêtes ou consultations en ligne, de partager des avis et propositions, voire servir de support pour l'ensemble d'une démarche de concertation, du partage de l'information à la restitution des arbitrages. Ils peuvent permettre de lever les contraintes liées aux réunions en présentiel et de toucher une base de public a priori plus large. Ils nécessitent néanmoins de mixer les dispositifs pour éviter certains biais (comme toucher des publics plus directement concernés par le sujet). Par ailleurs, le temps nécessaire à la gestion et l'exploitation des résultats ne doit pas être sous-estimé.

Parmi ces outils, **les cartographies collaboratives** peuvent être très efficaces pour localiser des problèmes du quotidien, visualiser et partager des informations et enrichir un diagnostic. Utilisées dans des ateliers en présentiel, elles permettent de cartographier l'espace vécu ou perçu par les habitants, ou encore de confronter différentes visions et propositions pour le futur d'un territoire.

2.4 Restituer et rendre compte aux participants

Organiser une démarche de participation, c'est demander aussi du temps et de l'investissement aux participants. Une forme de gratification (matérielle ou symbolique) peut être légitimement attendue en retour et ainsi favoriser de nouvelles implications à plus long terme dans la vie publique locale. *A minima*, la restitution aux participants des idées et points de vue exprimés, des sujets mis au débat et plus largement de la façon dont elles ont été prises en compte par les porteurs de projet est un incontournable.

Ce travail représente un temps qui ne doit pas être négligé dans l'organisation de la démarche participative. Il demande aussi d'être anticipé, pour organiser le recueil des expressions, la capitalisation des propos et des idées, garder des traces des échanges, tous les éléments qui seront nécessaires pour la restitution. Il s'agira dans celle-ci, de donner aussi à voir les consensus ou les dissensus exprimés, les arbitrages qui auront pu être faits en réponse et la façon dont les échanges auront pu influencer ou faire évoluer le projet. Tenir un journal de bord de la concertation peut être essentiel pour garder la mémoire des étapes franchies, surtout sur des projets au long cours où peuvent se succéder des équipes, des élus, des habitants différents.

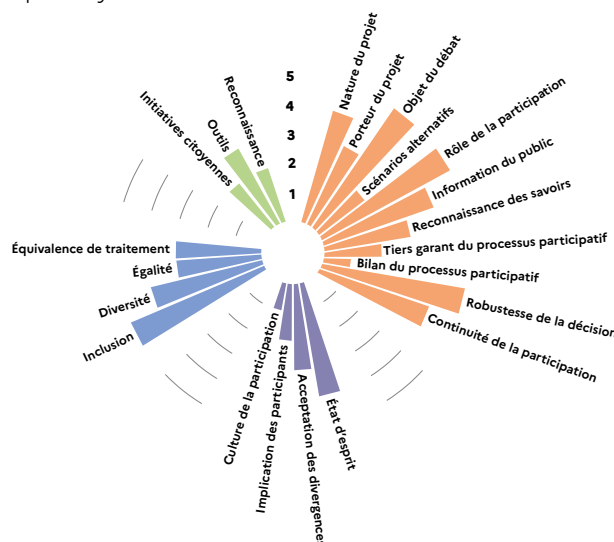
2.5 Évaluer la démarche participative

Le suivi et l'évaluation sont souvent les parents pauvres des démarches participatives. Comme pour tout projet, le processus d'évaluation peut relever de différents registres (interne, partenarial, voire participatif...) et doit être pensé le plus en amont possible, de manière à identifier les questions et indicateurs pertinents et permettre au fur et à mesure le recueil des informations nécessaires.

Le pas-à-pas de la boussole de la participation du Cerema* identifie de premiers éléments de suivi quantitatifs sur les différents types de dispositifs mobilisés, comme les caractéristiques des participants (nombre, genre, âge, origine géographique), ainsi que sur les actions de communication mises en place. Ces critères quantitatifs ne sont qu'une indication parmi d'autres du niveau de participation, qui ne présagent pas forcément de la qualité de la démarche et de ses résultats. Pour cela, une réelle démarche d'évaluation doit être définie.

Les raisons même d'évaluer une démarche d'évaluation peuvent différer. Le travail réalisé par l'I-CPC (cf. ci-dessous) recensait par exemple les motivations suivantes :

- améliorer les façons de faire, identifier les besoins en formation des agents ou les besoins de recrutement ;
- décider de reconduire ou non un dispositif participatif donné, d'augmenter ou de réduire les moyens dédiés à la participation ;
- rendre compte aux citoyens, en fin de mandat, du respect d'engagements publiés dans une charte ou un programme politique ;
- susciter une réflexion sur les finalités, les priorités ou les moyens consacrés à la participation ;
- préparer un argumentaire pour développer un plaidoyer.



Boussole de la participation.

Selon les objectifs, le processus d'évaluation peut aussi porter sur la procédure de participation en elle-même, sur ses effets ou encore sur ses coûts.

La boussole de la participation permet par exemple d'auto-évaluer la démarche par rapport au référentiel proposé par la charte de la participation du public. Mais l'évaluation peut porter sur d'autres critères de réussite comme le degré d'évolution du projet, l'appropriation du sujet, ses effets transformateurs sur l'action publique, la montée en compétence des citoyens... qui sont à définir à chaque fois.

Pour aller plus loin, on pourra se référer au [guide issu du groupe de travail animé par l'I-CPC sur l'évaluation de la participation](#).



2.6 Les conditions de réussite

On retiendra l'importance de bien définir les objectifs de la participation et de trouver des dispositifs pertinents (accorder la forme avec le fond). Il n'y a pas de solutions clés en main ; adaptation des méthodes et outils, créativité, réactivité et souplesse sont les ingrédients d'une démarche participative réussie.

Pour éviter les désillusions, il est indispensable de bien clarifier les règles de la participation et de restituer ses résultats. Une démarche participative est un processus exigeant qui nécessite pour être efficace, un cadre clair et des moyens cohérents avec les ambitions, notamment en matière de mobilisation (ressources humaines, communication...). Néanmoins il est possible de commencer modestement.

Le rôle des élus est ici fondamental. Ils jouent un rôle moteur pour :

- mobiliser les habitants le plus tôt possible et porter l'ambition de la démarche ;
- faciliter la compréhension de l'action publique, expliquer les enjeux et objectifs des projets, clarifier les règles de la participation, les attentes et les responsabilités de chacun ;
- identifier les sujets de préoccupations des citoyens et valoriser la parole habitante ;
- s'appuyer sur le travail collectif pour arbitrer, prendre des décisions éclairées et les mettre en œuvre.

DIX POINTS CLEFS À RETENIR

En amont de la démarche :

- un portage politique fort, la clarté des intentions et la qualité du cadre de la participation ;
- l'anticipation de la mobilisation des acteurs ;
- la prise en compte des dynamiques locales, du contexte, des initiatives citoyennes.

Pour la mise en œuvre :

- une confiance à construire, une certaine convivialité ;
- la pertinence des échelles et la bonne temporalité ;
- l'articulation avec la gouvernance, la continuité participative ;
- des outils de communication et de mobilisation diversifiés pour s'adresser au plus grand nombre.

En aval :

- la prise en compte des avis et contributions des acteurs ;
- le rendu compte des résultats et décisions ;
- le bilan-évaluation des démarches/expériences participatives.

« Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui associe à part égale chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions, la délibération de ces contradictions en vue de parvenir à un arbitrage »

Paul Ricoeur, *L'Idéologie et l'Utopie*, 1997

3 • GUIDES REPÈRES SUR LES PRINCIPES ET MÉTHODES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les guides et ressources sont extrêmement nombreux. En voici quelques-uns, classiques ou plus récents... À enrichir par chacun en fonction de ses pratiques...

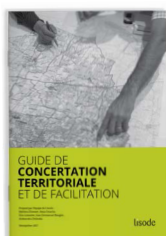


**Méthodes participatives –
un guide pour l'utilisateur**
(mars 2006)

[animer.ch/wp-content/uploads/
methodes-participatives_fonda-
tion_Roi_Baudouin.pdf](http://animer.ch/wp-content/uploads/methodes-participatives_fondation_Roi_Baudouin.pdf)

Cette publication de la fondation du roi Baudouin de Belgique sur les méthodes participatives (2006) est toujours une ressource essentielle : destinée aux praticiens, cette boîte à outils apprend à initier un processus participatif.

Elle comprend une description très pragmatique de 13 méthodes participatives et précise leur utilité, les différentes étapes à suivre, les bonnes pratiques et le budget nécessaire.



**Guide de concertation territoriale
et de facilitation**
Lisode (2017)

[lisode.com/wp-content/
uploads/2017/02/Lisode_Guide_
concertation.pdf](http://lisode.com/wp-content/uploads/2017/02/Lisode_Guide_concertation.pdf)

Ce guide présente notamment des outils et des méthodes pour mettre en œuvre des processus participatifs.

Il invite à définir une stratégie pour le processus de concertation à engager (objectifs, marges de manœuvre disponible, analyse des jeux d'acteurs face au projet soumis à la concertation), il présente des exemples de processus, une douzaine d'outils et méthodes de concertation (ou d'intelligence collective), propose un zoom sur les techniques de facilitation de groupe et apporte un éclairage sur la nécessité d'évaluer le dispositif qui aura été conduit.



**Collectivités et participation -
décider autrement** (juin 2016)

[ifree.asso.fr/images/publications/
autres/fascicule_participation_inter-
actif.pdf](http://ifree.asso.fr/images/publications/autres/fascicule_participation_interactif.pdf)

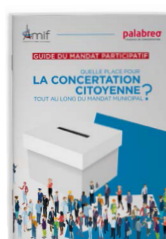
L'IFREE a publié sa capitalisation de 20 ans d'expériences dans ce document. Synthétique et accessible, il s'adresse aux élus et aux agents et s'appuie sur des expériences de terrain variées ; l'entrée se fait par question que les élus peuvent se poser quand ils hésitent à se lancer dans une démarche de participation. L'idée de ce retour d'expériences est de lever les freins à l'engagement d'une démarche participative.



**Démocratie participative :
Des outils pour agir**
(dernière actualisation mai 2023)

[fnh.org/
guide-democratie-participative/](http://fnh.org/guide-democratie-participative/)

Cette publication de la fondation Nicolas Hulot est un ouvrage présentant 16 outils d'intelligence collective de façon détaillée (échelle de participation, échelle géographique, durée, visée, coût, public visé) en vue de faciliter leur utilisation et leur sélection par les utilisateurs.



**Guide du mandat participatif
Quelle place pour la concertation
citoyenne tout au long du mandat
municipal** (2021)

[amif.asso.fr/actualites/guide-du-
mandat-participatif-quelle-place-
pour-la-concertation-citoyenne-
tout-au-long-du-mandat-municipal/](http://amif.asso.fr/actualites/guide-du-mandat-participatif-quelle-place-pour-la-concertation-citoyenne-tout-au-long-du-mandat-municipal/)

Le site Communagir, organisation au service des collectivités du Québec, propose également un site riche en dispositifs et techniques d'animation.

[communagir.org/contenus-et-outils/
communagir-pour-emporter/les-outils-d-animation/](http://communagir.org/contenus-et-outils/communagir-pour-emporter/les-outils-d-animation/)



Istock - FangXiaNuo.

Sur les aspects juridiques et réglementaires et les textes fondateurs

- **La CNDP** (commission nationale du débat public) est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. Son fonctionnement est régi par le code de l'environnement. Un court motion design présente son rôle et son fonctionnement en 2 minutes :
 - [dailymotion.com/video/x8a7auc](https://www.dailymotion.com/video/x8a7auc)
 - debatpublic.fr

Les sites ministériels

Ils permettent l'accès aux différentes ressources réglementaires, que ce soit l'accès aux documents officiels ou des ressources en termes de formation :

- ecologie.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-code-lenvironnement
- ecologie.gouv.fr/cours-en-ligne-sur-participation-du-public

Ils donnent également accès à différentes ressources pour comprendre et mettre en œuvre la charte de la participation du public :

- ecologie.gouv.fr/charte-participation-du-public

Les sites ressources des acteurs nationaux de la participation du public

- **L'ICPC : i-cpc.org**
L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne est un espace de débat et de réflexion indépendant, ouvert à tous ceux qui, dans l'exercice de leur activité professionnelle, militante ou électorale, se posent la question de l'amélioration et de la diffusion des pratiques de concertation et de participation citoyenne à la décision publique :
- **Décider ensemble : deciderensemble.com**
Créé en 2005 à l'initiative du ministre de l'écologie et du développement durable, Serge Lepeltier, Décider ensemble est un think tank œuvrant à créer et diffuser une culture de la participation et de la décision partagée. Il s'agit d'un lieu d'échanges, de plaidoyer et de professionnalisation sur les thématiques de participation, de concertation et de dialogue entre parties prenantes.

- **GIS Démocratie et participation :**

participation-et-democratie.fr

Pour saisir les multiples formes de participation dans les expérimentations démocratiques qui foisonnent pour donner consistance aux transitions en cours, le Gis Démocratie et Participation prête attention, tout autant qu'aux transformations de l'action publique, à la production par l'action citoyenne d'alternatives sociales, économiques et politiques aux problèmes communs. Cinquante-trois laboratoires participent aux activités du GIS.

- **Dicopart :**

le dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, la démocratie et la citoyenneté : dicopart.fr

- **Démocratie ouverte :**

democratieouverte.org

Association d'intérêt général, indépendante et non partisane, Démocratie ouverte œuvre, avec ses partenaires et membres, au développement de l'innovation démocratique en France, en Europe et dans le monde.

- **L'Observatoire international de la démocratie participative : oidp.net**

L'OIDP est un réseau international ouvert à toutes les villes, organisations et centres de recherche souhaitant connaître, échanger et mettre en œuvre des expériences en matière de démocratie participative au niveau local. Le réseau est né en 2001 dans le cadre des projets de coopération décentralisée du programme URB-AL de la Commission européenne et a été officiellement constitué en novembre de cette année lors de la 1^{re} conférence de l'OIDP. Depuis 2006, l'OIDP travaille en collaboration avec l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Sur la participation des plus démunis ou des personnes en difficulté

- **Agir et décider – La participation en questions, Fondation de France** : [cnle.gouv.fr/IMG/pdf/agir_et_decider_participation DEF 2 .pdf](http://cnle.gouv.fr/IMG/pdf/agir_et_decider_participation_DEF_2.pdf)
- **Y Aller par 4 chemins – Quartiers populaires et participation des habitants.** Ce site soutenu par le CGET propose quatre chemins, quatre points d'entrée vers des démarches innovantes, analyses, points de vue d'acteurs issus d'expériences concrètes et expérimentales conduites par des centres de ressources politique de la ville : yallerparquatrechemins.fr/
- **Petits pas - Grands changements** : construire la participation des personnes en situation de pauvreté, (2009) : [cnle.gouv.fr/IMG/pdf/EAPN livre sur participation 09-2.pdf](http://cnle.gouv.fr/IMG/pdf/EAPN_livre_sur_participation_09-2.pdf)

La série de fiches « Participation »

- **Fiche n°1 : La participation citoyenne, accélératrice des transitions.**

AGIR POUR DES TERRITOIRES ADAPTÉS AU DÉFI CLIMATIQUE

Le Cerema, établissement public à la fois national et local, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour adapter les territoires au défi climatique, dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Il relève des ministères chargés de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique.

Téléchargez nos publications sur doc.cerema.fr

LA PARTICIPATION CITOYENNE, ACCÉLÉRATRICE DES TRANSITIONS



CONTRIBUTEURS

Géraldine Geoffroy (coordination), Géraldine Bertaud, Karine Lancement, Nathalie Racineux et David-Marie Vailhé (Cerema)

RELECTEURS

Andrés Litvak et Céline Perherin (Cerema)

CONTACTS

participation@cerema.fr



AMÉNAGEMENT & STRATÉGIES TERRITORIALES | BÂTIMENT
| MOBILITÉS | INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT |
ENVIRONNEMENT & RISQUES | MER & LITTORAL